Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie de Montpellier

LYCEE Polyvalent JULES FIL
1, Boulevard Joliot-Curie

B.P. 57

11021 Carcassonne Cedex

Le Proviseur
JL. BECKER

Téléphone
04 68 47 82 66

Fax
04 68 25 05 61

ce.0110007y
@ac-montpellier.fr

Dossier suivi par :
Pierre PHOYU
Gestion administrative des bourses

Téléphone
04 68 10 51 24

Fax
04 68 25 97 16

gest.0110007y
@ac-montpellier.fr

Carcassonne le 20 mai 2021

Le Proviseur

à

Mesdames et Messieurs les parents des élèves du second degré du lycée non boursiers cette année

Objet : Campagne de bourses nationales du second degré 2021-2022

Pièces jointes :
Barème 2021-2022
Formulaire de demande

La campagne des demandes de bourse pour l'année scolaire 2021-2022 est ouverte pour les élèves non boursiers du Lycée y compris en 3PREPA métiers

1- **Du 17 mai au 6 juillet 2021**
Les demandes de bourse pourront s'effectuer dès à présent par formulaire papier à me retourner par mail ou voie postale avec les pièces jointes jusqu'au 7 juillet.

2- **Du 28 juin au 06 juillet 2021**
Les familles qui n'ont pas déposé une demande papier devraient normalement avoir la possibilité de déposer une demande de bourse via un outil dédié en ligne en renseignant leur identifiant fiscal. Lien : **https://famille.ac-montpellier.fr**
A l'issue de la saisie en ligne, le demandeur pourra imprimer ou télécharger un accusé de réception, dont il sera également destinataire par courriel. Un suivi de dossier sera proposé aux familles pour suivre l'état d'avancement de leur demande.
Durant cette période, la gestion des demandes en ligne ne nécessitera pas l'envoi de justificatifs par les familles, les données fiscales définitives n'étant pas disponibles à ce stade.

La bourse nationale d'étude du 2nd degré ne peut être demandée que par la ou les personnes physiques qui, au sens de la législation sur les prestations familiales, assument la charge effective et permanente de l'élève, ou par l'élève majeur s'il a personnellement la qualité de contribuable.
En revanche, les élèves pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ne peuvent pas être boursiers.

3- **Du jeudi 2 septembre au jeudi 21 octobre 2021.**
Les familles qui n'auront pas déposé de demande de bourse lors de la campagne de bourse de lycée de printemps pourront déposer :
- une demande en ligne via l'outil dédié ouvert dès la rentrée scolaire.
- une demande au format papier dans les lycées dès la rentrée scolaire.

A compter de cette année la notification comportant un droit ouvert ou un refus de bourses habituellement envoyée aux familles fin juin/début juillet n'existe plus ; les familles recevront la décision d'attribution ou de refus à partir de la fin du mois de septembre 2021.

Le service intendance du lycée est à votre écoute pour vous apporter l'aide nécessaire à l'établissement de vos demandes de bourse.

Le Proviseur
Jean-Louis BECKER

ACADEMIE DE MONTPELLIER
Lycée Jules Fil
CARCASSONNE

A diffuser via PRONOTE